



COMITE CENTRAL
Commission de formation

Descriptif de la formation

Brevet équipier aquatique

Conditions de base

- Être membre de la SISL apte physiquement, dès 15 ans révolu.
- Pour être admis au cours il faut être en possession d'un brevet valide : +Pool ou BNSSA.
- Pour être admis au cours, le candidat doit réussir l'évaluation d'entrée.
- Venir au cours avec son équipement personnel d'intervention : combinaison isothermique, palmes, masque, tuba, sifflet.

Durée du cours

- 20 heures

Déroulement du cours

- 4 heures de préparation en piscine (Évaluation d'entrée + les techniques de base. Peut être réparti en plusieurs fois).
- 2 jours au lac.

Évaluation d'entrée (en bassin)

- L'objectif est de démontrer la capacité du candidat à fournir et gérer un effort démontrant ainsi qu'il a des bases de condition physique pour participer au cours en toute sécurité.
- Le test d'endurance est une succession d'épreuves, sans aucune période de récupération.
- En effet, il s'agira de nager 600 mètres en moins de 15 minutes, en enchaînant :
 - 100m en alternant 12.5m sur l'eau et 12.5m sous l'eau - puis, mettre les palmes
 - 50m crawl polo (tête hors de l'eau) avec palmes
 - 50m remorquage avec palmes d'une victime
 - 400m crawl palmes

Objectifs généraux

À l'issue de sa formation, le candidat :

- est capable d'être un équipier aquatique efficace sur une embarcation de sauvetage.
- est capable de porter secours seul ou en équipe à une victime au lac.
- est capable de reconnaître les principaux dangers du lac.
- est conscient de ses capacités et de ses limites.

Objectifs spécifiques

À l'issue de sa formation, le candidat est capable :

- de parcourir 600m avec palmes en conservant un cap.
- d'utiliser du matériel auxiliaire de sauvetage (rescue tube, sac à lancer).
- d'effectuer un sauvetage à l'aide de matériel auxiliaire dans les conditions fixées.
- d'effectuer une apnée en passant sous une embarcation.
- d'exécuter un saut de sauvetage d'une hauteur équivalente à un débarcadère CGN.
- d'organiser, de conduire et de participer à une recherche en chaîne.
- de travailler en équipe.
- de hisser à bord une victime, en équipe, par différents moyens (planche de sauvetage, bouée silzig) et selon la situation.
- de nager habillé et de remorquer une victime habillée sur 50m.
- de nager avec une remorque.
- d'utiliser le matériel PMT (palmes, masque, tuba).
- d'effectuer une mise à l'eau depuis une embarcation avec le matériel PMT.
- d'exécuter un travail sous une embarcation (dégagement d'une hélice, d'une drisse, etc.).
- de s'orienter sous l'eau, à une profondeur de 2 à 4m.
- de communiquer avec l'équipage de l'embarcation à l'aide de signes dans l'eau.
- de reconnaître et d'agir avec une victime en qualité de 1er répondant.
- d'anticiper les principaux dangers du lac (météo, géographie, risques).
- d'effectuer une surveillance en équipe, lors d'une manifestation sur le plan d'eau.
- de redresser un dériveur.
- de prendre en charge un plongeur en difficulté à la surface.

N.B. La liste est non exhaustive.

Conditions finales de réussite

- avoir participé au complet aux jours de cours.
- avoir réalisé tous les exercices demandés dans la formation.
- évaluation avec feed-back du candidat. Se composant d'un retour sur les exercices réalisés.

Validité

- Le brevet équipier aquatique a une validité de 4 ans. Si aucun cours de recyclage n'est suivi pendant cette période, le brevet est alors suspendu durant 4 années supplémentaires. Durant cette nouvelle période, le brevet peut être à nouveau activé en suivant un recyclage. Passé ce délai, le brevet équipier aquatique expire définitivement.

Le président de la commission de formation

Thierry Grand